

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de L'Éducation et des Collèges
12351

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Cité scolaire internationale de Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'absence d'un établissement d'enseignement international à Marseille est une anomalie historique, dans l'une des villes les plus cosmopolites de France.

Aussi, en partenariat avec l'État, la Région et la Ville, le Département souhaite engager la création d'un tel établissement, dit "Cité scolaire internationale de Marseille", entièrement dédié à un enseignement international d'excellence et incluant une école primaire, un collège et un lycée.

La structure pédagogique définie avec le Rectorat concerne plus de 2.000 élèves (1.000 lycéens, 700 collégiens et 400 élèves en élémentaire) et comprendra les espaces d'enseignements et de restauration et un internat pour les lycéens et les collégiens. Un pôle culturel et sportif regroupant un centre de documentation et d'information, une salle polyvalente ainsi qu'un gymnase sera intégré à l'établissement et ouvert sur le quartier.

Ce projet est un véritable enjeu d'aménagement du territoire et de politique éducative. Il sera un puissant vecteur de qualification de notre jeunesse et de rayonnement international du Département et de toute la Région Sud. Il offrira notamment aux collégiens des Bouches-du-Rhône l'opportunité de suivre une scolarité à la hauteur de leurs mérites et d'améliorer leurs apprentissages linguistiques.

La Cité scolaire sera située au cœur de la zone d'aménagement concertée Cimed, dont l'aménagement global est sous la responsabilité de l'Établissement public Euroméditerranée. Le site sera localisé à proximité des docks, sur deux îlots offrant environ 7 900 m² d'emprise, de part et d'autre de la rue Peyssonnel.

La mise en service de l'ensemble de l'établissement est prévue pour septembre 2022, avec une ouverture anticipée de l'école élémentaire en septembre 2021.

La Région assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour le compte de la Ville et du Département. Elle assurera la réalisation administrative et technique du projet, mais également le portage financier jusqu'au remboursement des collectivités partenaires.

Je vous propose de délibérer dès à présent sur le principe de la réalisation de ce projet majeur.

Son financement fera l'objet d'une convention tripartite entre la Région, le Département et la Ville de Marseille, en fonction du programme prévisionnel, en cours de finalisation. Elle précisera l'échéancier et le montant des appels de fond de chacun et sera prochainement présentée au vote de l'Assemblée départementale.

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL